Département de la Haute-Garonne
Commune de
SAINT-PIERRE-DE-LAGES

Lieu-dit : "Le Bousquet"

VALORIS
GEOMETRE-EXPERT

Maître d'Ouvrage :

Commune de
SAINT-PIERRE-DE-LAGES
Mairie
31570 SAINT-PIERRE-DE-LAGES

Opération "Les Vignes"
PLAN DE VENTE

Lot n°22
Surface = 339 m²
Section ZK n°162

Ordre des Géomètres-Experts
Etienne SAINT-AUBIN
N° 00982

Plan de situation

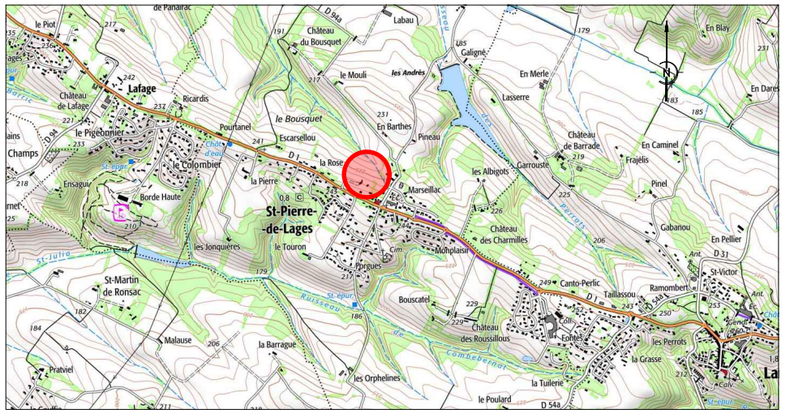

Plan d'ensemble - Echelle 1/2500

Plan de Masse - Echelle 1/250

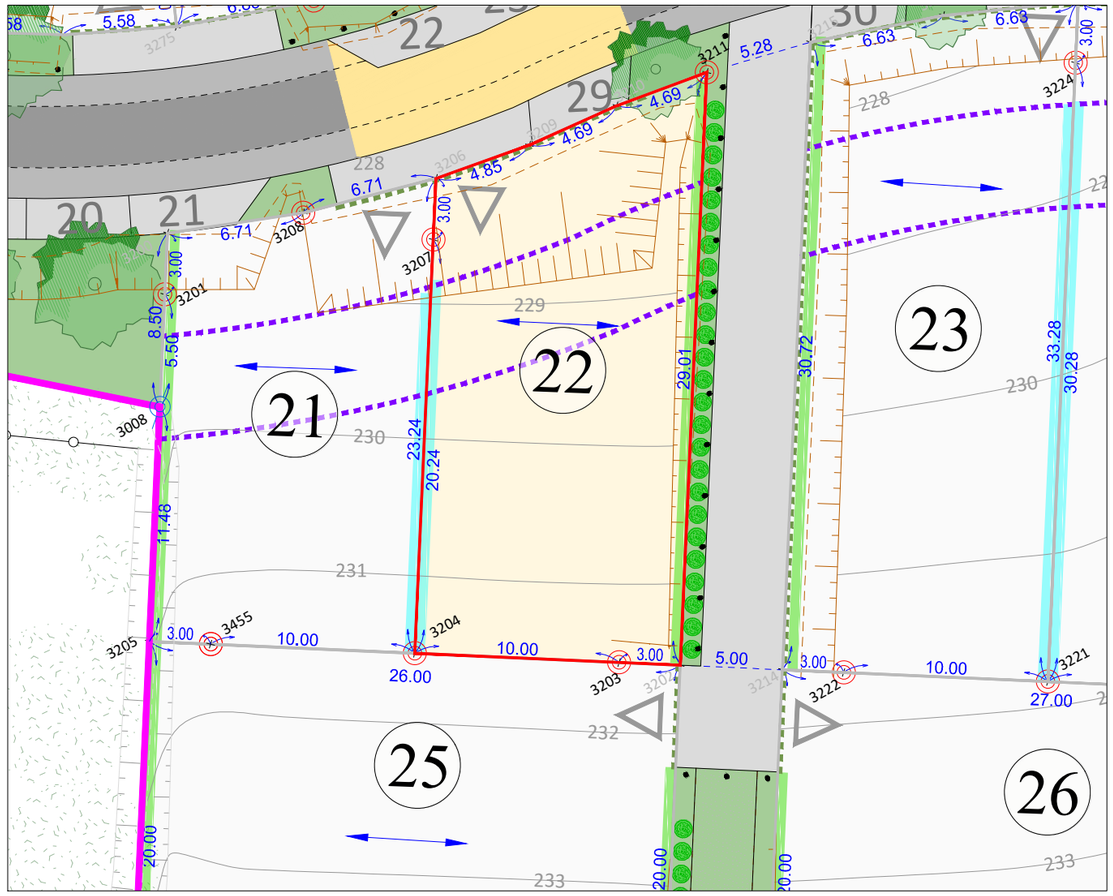

Légende

- limite de lot
- espace privatif
- Borne
- talus
- Courbes de niveau du terrain naturel avant travaux
- Blocs privatifs

Règlement du lotissement (d'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et par le réglement du lotissement)

- Sens de la ligne de faîtage principale des toitures (article B du règlement du lotissement)
- Point d'accès imposé des véhicules aux lots (article C du réglement du lotissement)
- Zone d'implantation de la façade principale (entre 5 et 10m par rapport à la façade du lot, article B du règlement du lotissement)
- Implantation obligatoire en mitoyenneté (article B du règlement du lotissement)
- Implantation obligatoire à 3,00m de la limite (article B du règlement du lotissement)

Autorisation d'urbanisme :
Un Permis d'Aménager n°PA 031 512 19 T0001 a été obtenu par arrêté le 19 novembre 2019.
Un Permis d'Aménager Modificatif n°1 a été obtenu le 10 mars 2021.
Un Permis d'Aménager Modificatif n°2 a été obtenu le 10 septembre 2021.
Un dossier de Permis d'Aménager Modificatif n°3 devra être déposé.

Origine du périmètre : Les limites de l'opération sont issues du plan de bornage avec procès-verbal de bornage et de reconnaissance dressé le 03 mars 2020 par M. SAINT-AUBIN Etienne, Géomètre-Expert à AUTERIVE, dossier n°190521.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Servitudes :
1/ Des servitudes de passage et de passage de réseaux divers grevant les espaces communs de l'opération au profit des propriétés cadastrées section ZK n°171 (FERNANDEZ), section ZK n°18 et 112 (CHAMAYOU), section ZK n°87 et 88 (CAZENAVE) et section ZK n°21 (THEULIER) à constituer par acte notarié.
2/ Des servitudes de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales grevant les espaces communs de l'opération au profit des propriétés cadastrées section ZK n°113 (Indivision MARTY), section ZK n°114 (MARTY), section ZK n° 108-111 (RAMES-VERGE), section ZK n°42-60 et 61 (CHAMAYOU-BATHAILLE), section ZK n°43 (Indivision CHAMAYOU) et section ZK n°14 (Commune de SAINT-PIERRE-DE-LAGES) à constituer par acte notarié.
3/ Une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées grevant les espaces communs de l'opération et la propriété cadastrée section ZK n° 171 (FERNANDEZ) au profit de la propriété cadastrée section ZK n°123 (ABBAS) à constituer par acte notarié

N° de dossier : 190521
Dressé le 19 juillet 2022 à TOULOUSE
Dessin / Contrôle / Validation : AD/JBT/ESA
Nom du fichier : 190521-5-PDVD.dwg